



**Conseil national
de l'information statistique**

Montrouge, le 05 avril 2023 n°41/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur la Protection Sociale Complémentaire d'Entreprise (PSCE) 2024

Type d'opportunité : Renouvellement d'avis d'opportunité

Périodicité : Annuelle

Demandeur : Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes)

Au cours de sa réunion du 21 mars 2023, la commission Services Publics et Services aux Publics a examiné le projet d'enquête sur la Protection Sociale Complémentaire d'Entreprise (PSCE) 2024.

Le projet s'intéresse à la prévoyance complémentaire d'entreprise incluant l'ensemble des dispositifs de couverture des risques d'incapacité de travail temporaire, d'invalidité, de dépendance et de décès, proposés par les entreprises et qui interviennent en complément des régimes obligatoires de base.

La couverture de ces risques représente un enjeu crucial au regard des conséquences financières et économiques auxquelles les individus et les ménages font face en cas de survenue de ces risques. En France, les régimes obligatoires de Sécurité sociale, qui garantissent une couverture de base et peuvent être complétés par des dispositifs complémentaires, laissent une large place à ces dispositifs complémentaires, leur conférant ainsi un rôle de protection sociale essentiel. L'accès à ces dispositifs complémentaires d'entreprise est inégal. Cet accès peut être restreint notamment du fait d'une sélection des risques selon des critères médicaux appliqués à l'entrée par les assureurs ou du fait de primes d'assurance tarifées au risque. Dans ce contexte, les travaux récents du Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie proposaient d'encourager le développement de la prévoyance complémentaire pour l'ensemble des salariés du secteur privé par la voie de la négociation collective de branche et de clauses de co-désignation au niveau des branches, afin d'étendre la protection sociale des salariés contre les risques « lourds », de corriger les inégalités sociales de couverture de ces risques, et de permettre aux entreprises de proposer cette protection à leurs salariés quelle que soit leur taille ou leur secteur d'activité. Le projet de recherche Protection Sociale Complémentaire d'Entreprise et Santé 2024 vise à approfondir les connaissances, les recherches et les évaluations sur la prévoyance complémentaire, et contribuera ainsi aux réflexions en cours sur les voies de réforme du système actuel.

Les travaux de recherche et d'évaluation se déclinent en plusieurs sous-objectifs.

- 1/ Faire un état des lieux : Décrire la couverture, les garanties de prévoyance en santé et les primes d'assurance ; mesurer les inégalités de couverture – selon le statut socioéconomique, selon le niveau de risque des salariés ;
- 2/ Evaluer l'impact de scénarii de réforme : Evaluer l'impact économique de différents scénarii de réformes visant à l'extension de la couverture des risques d'incapacité et d'invalidité et de la mutualisation des risques ;
- 3/ Etudier les liens entre les arrêts de travail, le maintien en emploi l'assurance prévoyance et l'assurance des frais de santé ;
- 4/ Etudier les pratiques des entreprises en matière de gestion des risques d'incapacité ;
- 5/ Etudier la demande d'assurance en prévoyance des entreprises.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'Irdes est à l'origine de ce projet d'enquête. Celle-ci viendra alimenter les réflexions et les travaux de recherche et d'évaluation en cours sur la prévoyance.

Le questionnaire adressé aux établissements du secteur privé s'attachera à décrire la prévoyance santé proposée par les établissements à leurs salariés. Il collectera notamment les informations suivantes : le niveau de couverture collective des salariés en matière de prévoyance ; l'existence de garanties différenciées selon les catégories de salariés ; les changements de contrats mis en œuvre au niveau de l'établissement au cours de l'année...

La durée moyenne de remplissage du questionnaire est de 35 minutes. Le tirage d'échantillon porte sur environ 10 000 établissements avec l'objectif d'obtenir au minimum 5 000 établissements répondants. Seuls les établissements du secteur privé sont concernés.

Les données de la nouvelle enquête seront analysées sur la période 2024-2028. Les travaux réalisés seront publiés et diffusés par le biais de différents supports : des articles dans des revues à comité de lecture, un rapport de recherche Irdes prévu fin 2025, des notes de synthèse sous forme de Questions d'Economie de la Santé, des présentations lors de colloques et de workshops.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête. L'opportunité est accordée pour l'année de collecte 2024.
